

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 27696/2023-110 S/AVI

Notre réf.: 27696/2023/S/AVI/ET-WCS-1

5 janvier 2024

Annexe: 1 (disponible en anglais seulement)

Objet: Participation de votre expert à la première réunion de l'Équipe d'experts pour les applications de la météorologie et de la climatologie à l'aviation (ET-WCS) relevant du Comité permanent des services à l'aviation (SC-AVI) (Genève, Suisse, 16-18 avril 2024)

Suite à donner: Aviser le Secrétariat de l'OMM de la participation de votre expert à ladite réunion d'ici le **29 janvier 2024**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la première réunion de l'ET-WCS, relevant du SC-AVI, se tiendra au siège de l'OMM, à Genève, du 16 au 18 avril 2024, de 9 heures à 17 heures CEST.

Cette réunion est destinée à passer en revue l'avancement de toutes les activités décrites dans le plan opérationnel de l'ET-WCS. Une attention particulière sera accordée aux résultats d'une récente série de webinaires scientifiques sur la météorologie aéronautique, organisés en ligne en juin 2022 et en décembre 2023, ainsi qu'aux préparatifs d'une conférence scientifique sur la météorologie aéronautique, qui se déroulera en présentiel à la fin de l'année 2024. L'Équipe d'experts se penchera sur les progrès réalisés en ce qui concerne la phase 2 d'un projet de recherche-développement en aéronautique (AvRDP2) et sur son programme d'essais et d'expérimentations à mener en 2024 et 2025. Elle examinera également les recherches scientifiques concernant le changement climatique et la variabilité du climat ainsi que les répercussions de ceux-ci sur l'aviation. Le plan opérationnel de l'ET-WCS sera mis à jour à la suite des délibérations et communiqué au SC-AVI en conséquence.

Étant donné que cette équipe compte parmi ses membres un(e) expert(e) de votre pays qui a été désigné(e) avec votre approbation (voir l'[annexe](#)), je vous saurais gré de bien vouloir envisager la possibilité qu'il/elle participe à cette réunion.

Aux termes de la [règle 31](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les «dépenses afférentes à la participation des membres des organes subsidiaires des organes constituants et additionnels aux sessions de ces organes sont normalement à la charge des Membres ou de l'organisation internationale auxquels appartiennent les membres de ces organes subsidiaires». Nous espérons donc que le gouvernement de votre pays sera en mesure de couvrir les frais de participation de l'intéressé(e), dans le cas où ce(tte) dernier(ère) se rendrait sur place.

Si toutefois cela n'était pas possible, l'OMM pourrait envisager d'accorder une assistance financière à cet effet. Néanmoins, compte tenu de la modicité des fonds alloués aux sessions des organes subsidiaires des organes constituants, je vous saurais gré de bien vouloir étudier la possibilité d'assumer, au moins en partie, les dépenses occasionnées.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM (distribution restreinte)

cc: Membres de l'ET-WCS relevant du SC-AVI

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré d'indiquer au Secrétariat de l'OMM, le **29 janvier 2024** au plus tard, si votre expert(e) pourra participer à la réunion et si une assistance financière sera nécessaire. Dans l'affirmative, vous voudrez bien préciser la nature de ladite assistance (paiement des frais de voyage et/ou versement d'une indemnité journalière de subsistance). Si les frais de voyage sont couverts par l'OMM, le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires en la matière et votre expert(e) en sera directement avisé(e) en temps utile.

Je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

*«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.»*

*La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»*

Je saisis cette occasion pour vous remercier du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Celeste Saulo  
Secrétaire générale

**MEMBERSHIP OF THE EXPERT TEAM ON  
WEATHER AND CLIMATE SCIENCE FOR AVIATION APPLICATIONS (ET-WCS)**

(Correct as on 18 December 2023)

Ref.: 27696/2023-1.10 S/AVI

Co-Chairs	Mr Piers BUCHANAN (United Kingdom) Mr Ping CHEUNG (Hong Kong, China)
Core experts	Mr Björn-Rüdiger BECKMANN (Germany) Ms Debra BLONDIN (United States of America) Mr Morné GIJBEN (South Africa) Ms Michiko IKEDA (Japan) Ms Anna IVANOVA (Russian Federation) Mr Anil PADHRA (United Kingdom) Ms Sokhna Yaya WANE (Senegal) Mr Cheng Xun YEO (Singapore)

\_\_\_\_\_